

Aménagement et doublement **RD 30** à Plaisir et Elancourt

Réunion d'information du 04 novembre 2014 à Plaisir

PRÉSENTATION DE L'ORGANISATION DES TRAVAUX ET DES MOYENS D'INFORMATIONS

Avertissement : les dates annoncées dans cette présentation sont données sous réserve de modifications liées aux aléas techniques et climatiques durant le chantier.

Sommaire

- I. L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION
- II. LES TRAVAUX
- III. LA COMMUNICATION

L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'OPÉRATION

EN PHASE TRAVAUX

DES ACTEURS MULTIPLES

- un **maître d'ouvrage** : le Conseil général des Yvelines
représenté par : la Direction des Routes et des Transports
Financier de l'opération, avec participation de la Région Ile-de-France.
Propriétaire et exploitant de la plupart des aménagements créés.
Responsable des conditions de circulations sur les RD en phase travaux.
- un **maître d'œuvre** : EGIS France
Responsable du suivi des travaux, y compris contrôle des exécutions.
Coordination des entreprises.
- un **coordonnateur sécurité** : BECS
En charge du respect de la sécurité sur le chantier.
- des **entreprises** : le groupement BOUYGUES TP / COLAS / DTP terrassement.
En charge de la construction des aménagements dans le respect des clauses de leur contrat.

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OPÉRATION



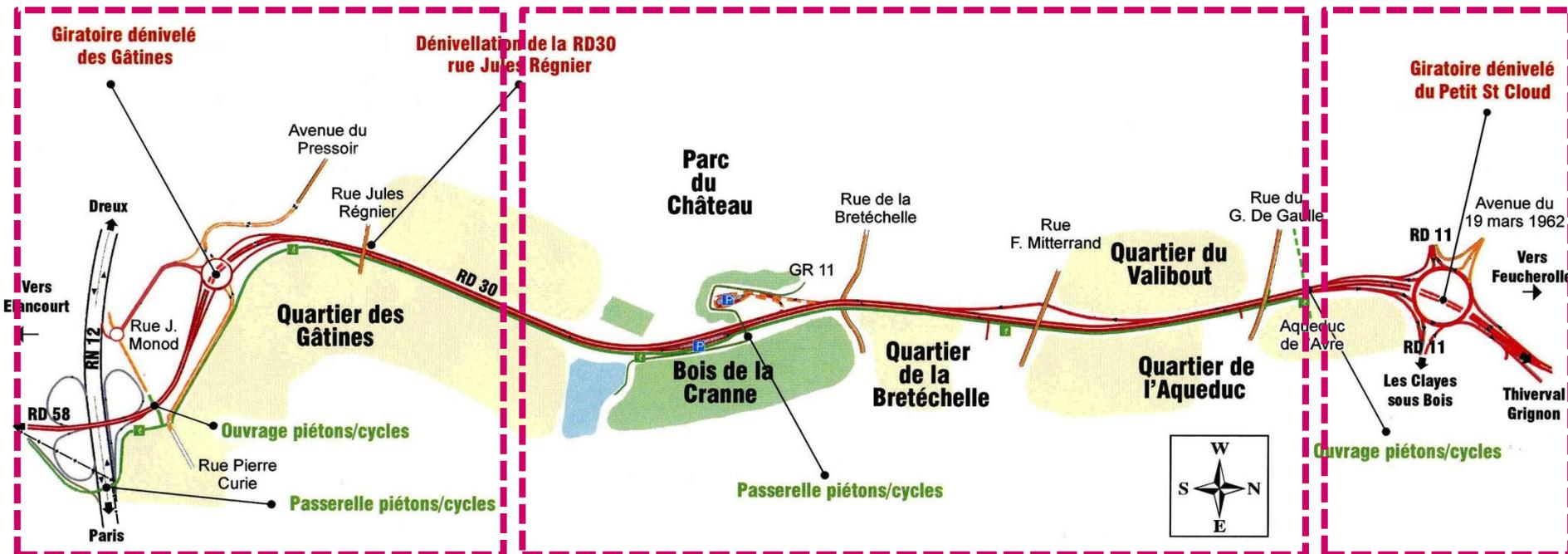
- **doublent de la RD30** sur environ 4 km et **dénivellation** des carrefours
- création de **protections acoustiques**
- **aménagements paysagers**
- création d'une **nouvelle aire de stationnement** au Bois de la Cranne,
- création d'une **voie verte** tout le long du tracé et de **2 passerelles** piétons/cycles, pour le franchissement de la RN12 et pour le franchissement de la RD 30 au Bois de la Cranne pour le **rétablissement du GR11**.

RD30 – Aménagement et doublement sur les communes de Plaisir et Elancourt
Réunion publique du 04.11.2014

LE CALENDRIER DE L'OPÉRATION

- **Un délai global : 35 mois, dont 3 mois de préparation**
- **Un délai partiel : 16 mois, pour le secteur RN12 – rue Jules Régnier**

Le chantier est organisé en 3 grands secteurs de travaux.



LES CONTRAINTES OU ENJEUX SPECIFIQUES

Un réseau routier local contraint :

- des axes de circulation (RN12, RD30) à fort trafic et de transports exceptionnels.
- un échangeur routier RN12xRD30 dans les emprises de travaux.
- une zone d'activités et de commerces importante.
- un carrefour du Petit Saint Cloud à réaménager sous circulation.
- un ouvrage « Régnier » à construire dans des emprises contraintes.
- un franchissement de l'aqueduc de l'Avre géré par Eaux de Paris
- pas d'itinéraire possible de contournement des travaux .

Autres contraintes :

- de nombreux réseaux concessionnaires présents dans l'emprise des travaux, avec des points d'interférences multiples avec les travaux de l'opération.
- des emprises limitées, d'où la nécessité de disposer d'autorisations d'occupation temporaire auprès des collectivités (Ville de Plaisir, CCOP, CASQY), et de riverains (particuliers, commerces, entreprises, ...).

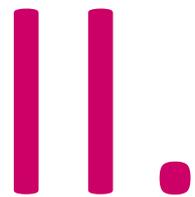
LES MESURES D'EXPLOITATION PRÉVUES POUR LIMITER L'IMPACT DES TRAVAUX SUR LA VIE LOCALE

- Limitations des zones de perturbations sur les différents axes (RD30, RN12, ...) et maintien des circulations.

La RD30 sera maintenue ouverte à la circulation pendant toute la durée des travaux.

- Limitation des impacts sur la circulation aux seules heures creuses.
- Maintien de tous les accès riverains et commerciaux.
- Garantie de continuité des services publics et des transports en commun.
- Nettoyage des voies empruntées par les engins de chantier.

Mise en place d'un Comité de circulation associant les exploitants routiers (Ville de Plaisir, Département, DIRIF), les services instructeurs de l'Etat pour les voiries à grandes circulations (DDT78), et les services de secours (pompiers, police).



LES TRAVAUX

PAR SECTEUR

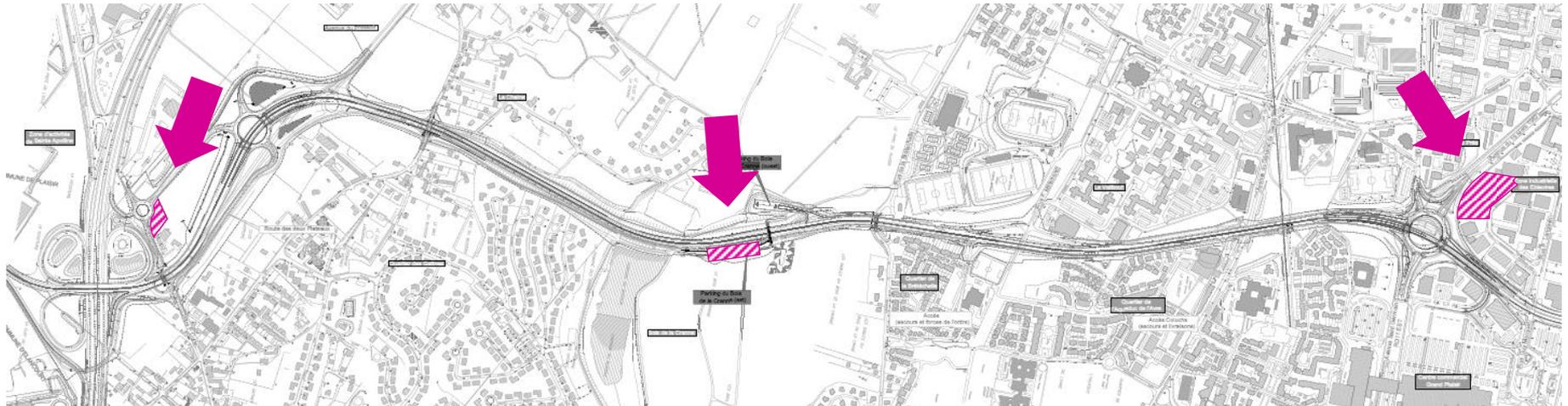
INSTALLATIONS DE CHANTIER :

Installations principales :

- Zone giratoire du Petit Saint-Cloud (novembre 2014)

Installations secondaires :

- Rue Jacques Monod (novembre 2014)
- Parking du Bois de la Cranne

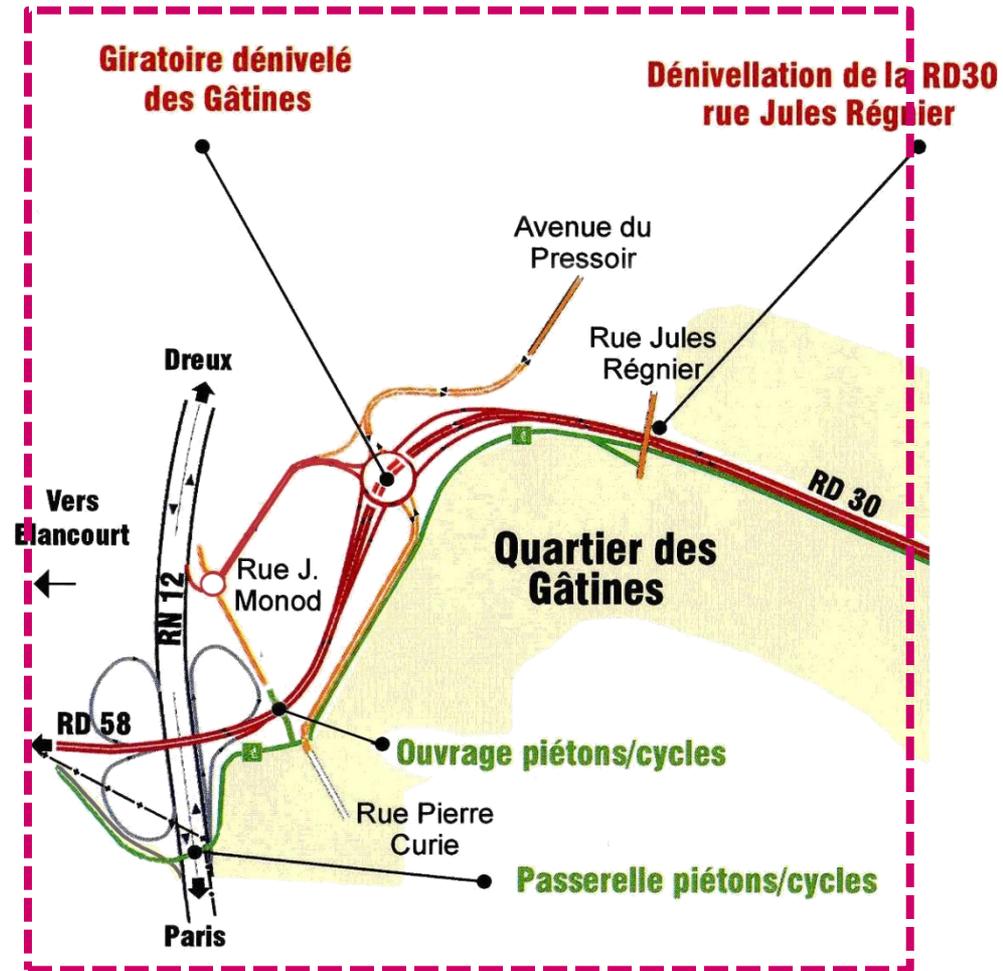


SECTEUR 1 :

Dénivellation de la RD 30 entre la RN 12 et la descente vers le Bois de la Cranne

Janvier 2015 > été 2016

- Dénivellation de la RD 30 à 2 x 2 voies
- Création du giratoire des Gâtines et du giratoire Monod
- Création de l'ouvrage supportant la rue Régnier
- Création de la voie verte
- Création du passage inférieur pour les piétons entre les rues Monod et Curie
- Construction de 2 bassins de retenue à ciel ouvert
- Création d'une passerelle piétons-cycles sur la RN12 (2016-2017)



SECTEUR 1 :

Dénivellation de la RD 30 entre la RN 12 et la descente vers le Bois de la Cranne

Perturbations de la circulation à prévoir :

Les travaux du 1^{er} secteur seront exécutés, en partie, **hors circulation** mais s'effectueront en plusieurs phases entraînant des **modifications des plans de circulation**.

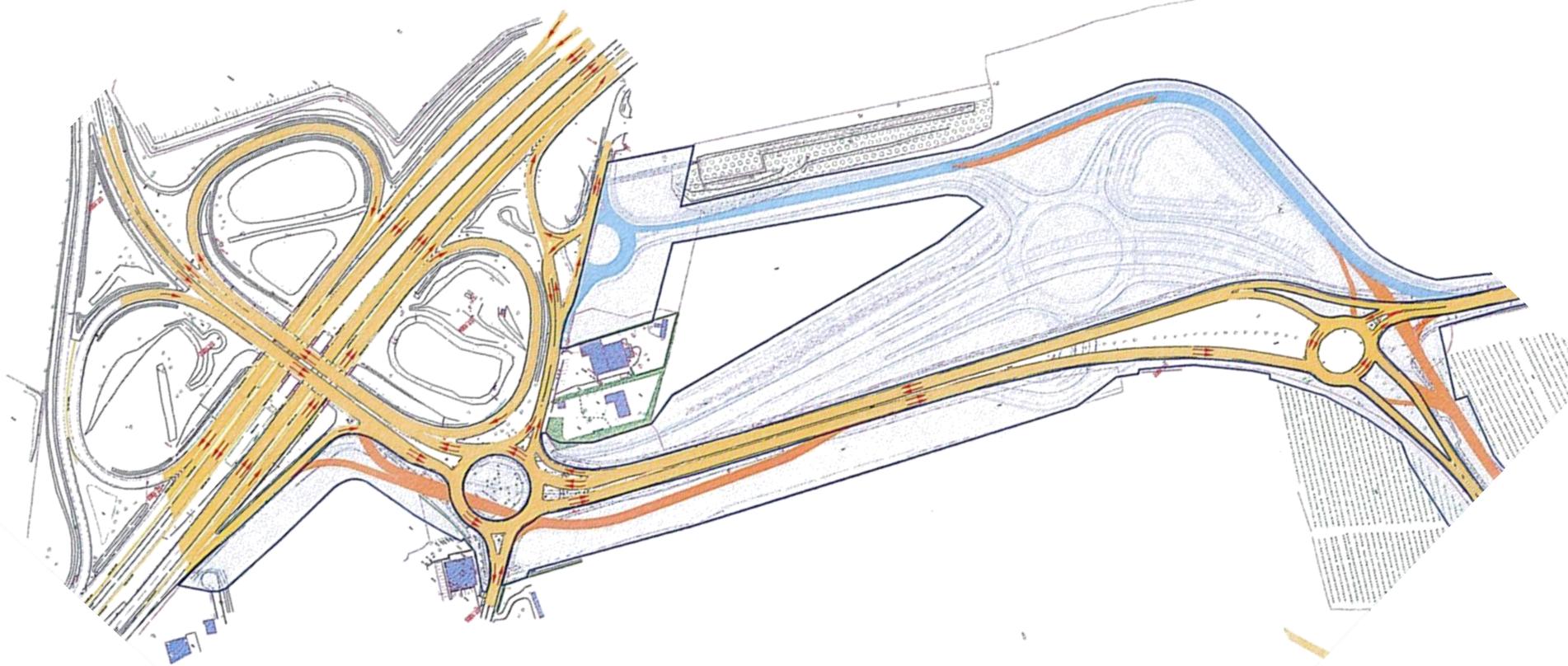
Des **restrictions provisoires** de circulation (principalement nocturnes) seront mises en œuvre afin de pouvoir réaliser certains ouvrages et d'effectuer les changements de phases tout en assurant la continuité des circulations et la sécurité des usagers de la route et du chantier :

- Limitations de vitesse
- Voiries provisoires
- Modifications des carrefours
- Modifications des échanges avec la RN12
- Dévoiement ou basculements des voies de circulation

SECTEUR 1 :

Dénivellation de la RD 30 entre la RN 12 et la descente vers le Bois de la Cranne Secteur des Gâtines

Une première phase de travaux réalisée hors circulation au 1^{er} semestre 2015.



RD30 – Aménagement et doublement sur les communes de Plaisir et Elancourt

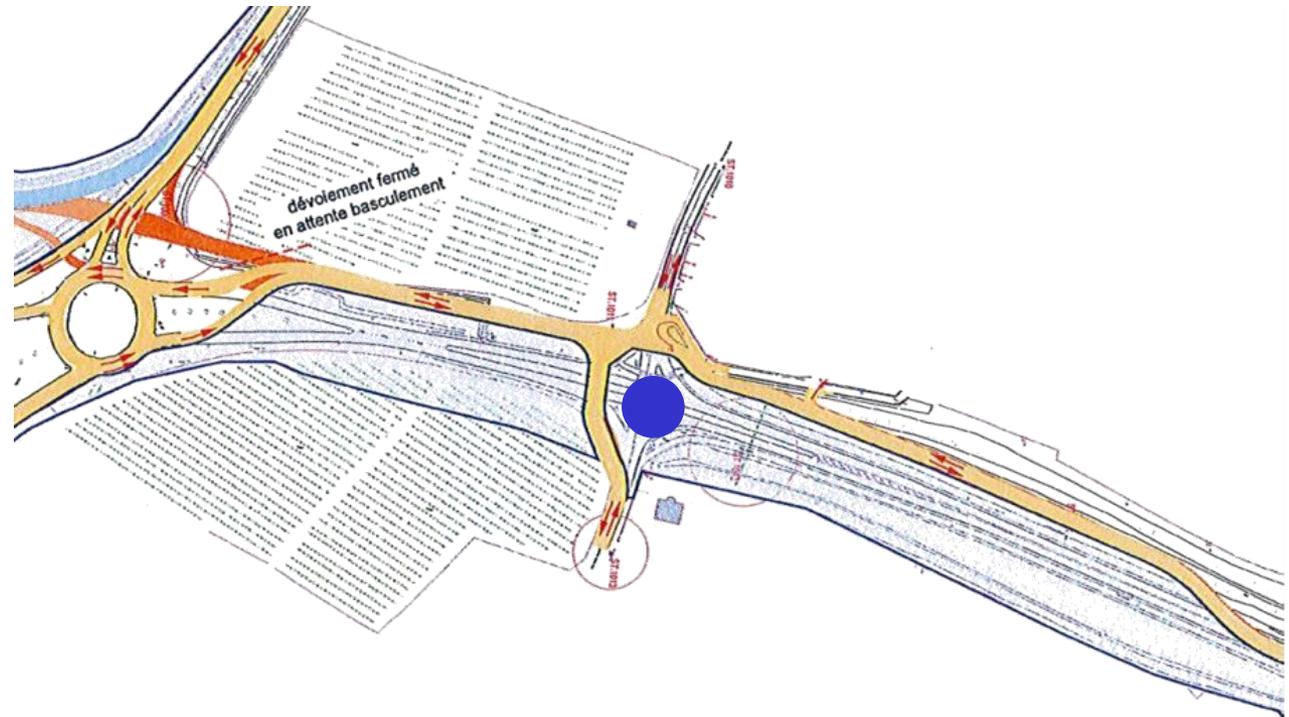
Réunion publique du 04.11.2014

SECTEUR 1 :

Dénivellation de la RD 30 entre la RN 12 et la descente vers le Bois de la Cranne Carrefour avec la rue Jules Régnier

Réalisation de l'ouvrage avec maintien de la circulation sur la RD30 et sur la rue Jules Régnier :

- Déplacement de la RD30 sur une voirie provisoire à l'Ouest de celle-ci.
- Dévoiement de la rue Jules Régnier.
- Déplacement du carrefour pour libérer l'espace nécessaire pour la réalisation du futur ouvrage.

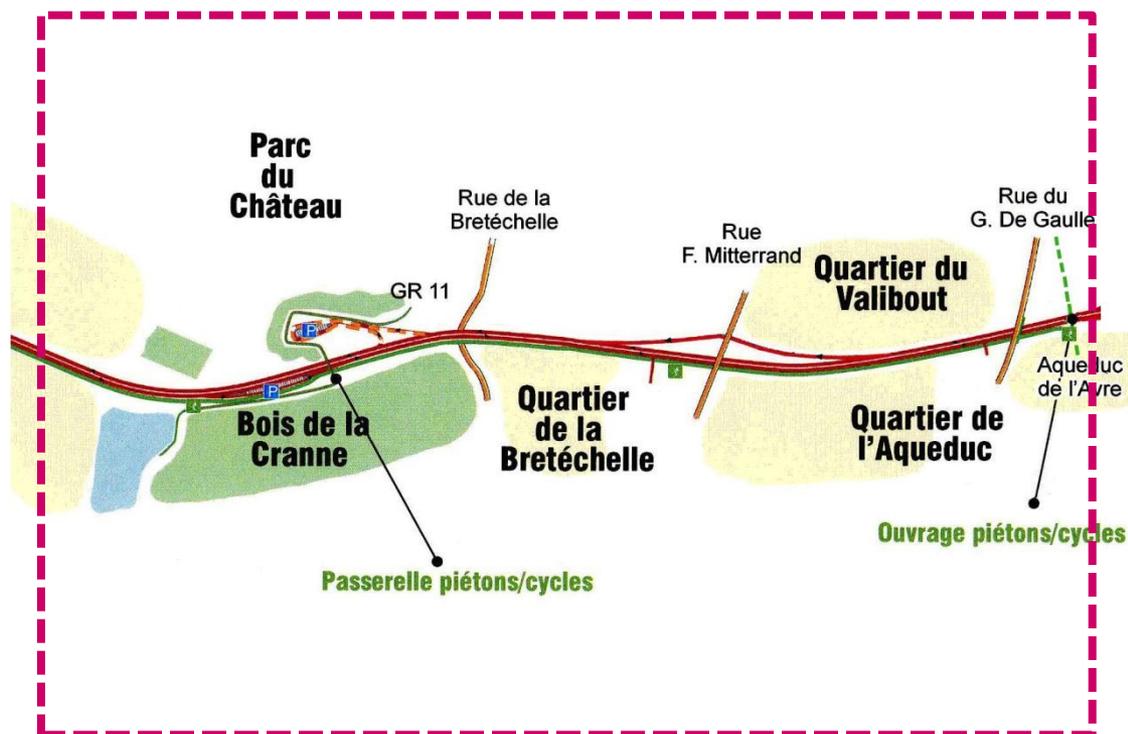


SECTEUR 2 :

Aménagement et élargissement de la RD 30 entre la descente vers le Bois de la Cranne et l'aqueduc de l'Avre

Janvier 2015 > été 2017

- Elargissement de la RD30 à 2 x 2 voies
- Mise en place des écrans acoustiques
- Aménagement de la voie verte
- Création de la passerelle piétons-cycles du Bois de la Cranne
- Construction de 3 bassins d'assainissement enterrés
- Réalisation des 2 aires de stationnement du Bois de la Cranne



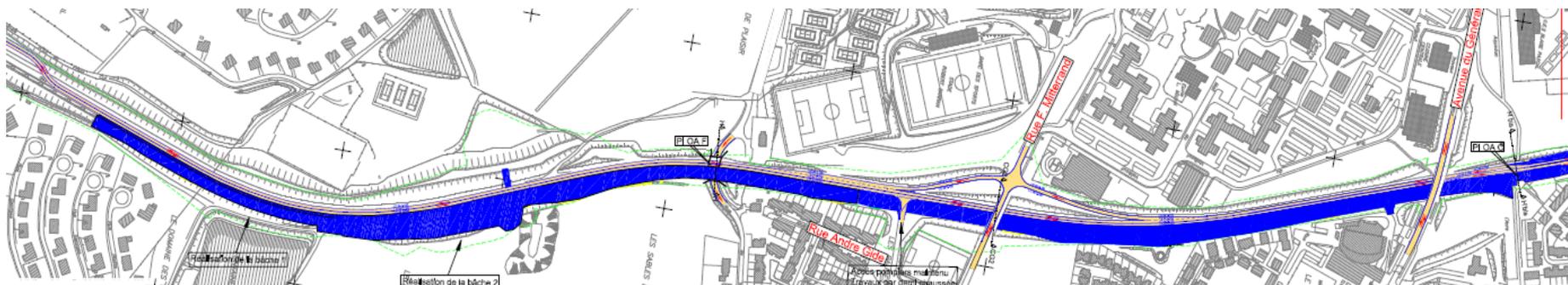
SECTEUR 2 :

Aménagement et élargissement de la RD 30 entre la descente vers le Bois de la Cranne et l'aqueduc de l'Avre

Perturbations de la circulation à prévoir :

Circulation faiblement impactée

Les travaux seront exécutés de manière à maintenir la circulation dans les 2 sens. Celle-ci sera basculée au gré de l'avancement du chantier.

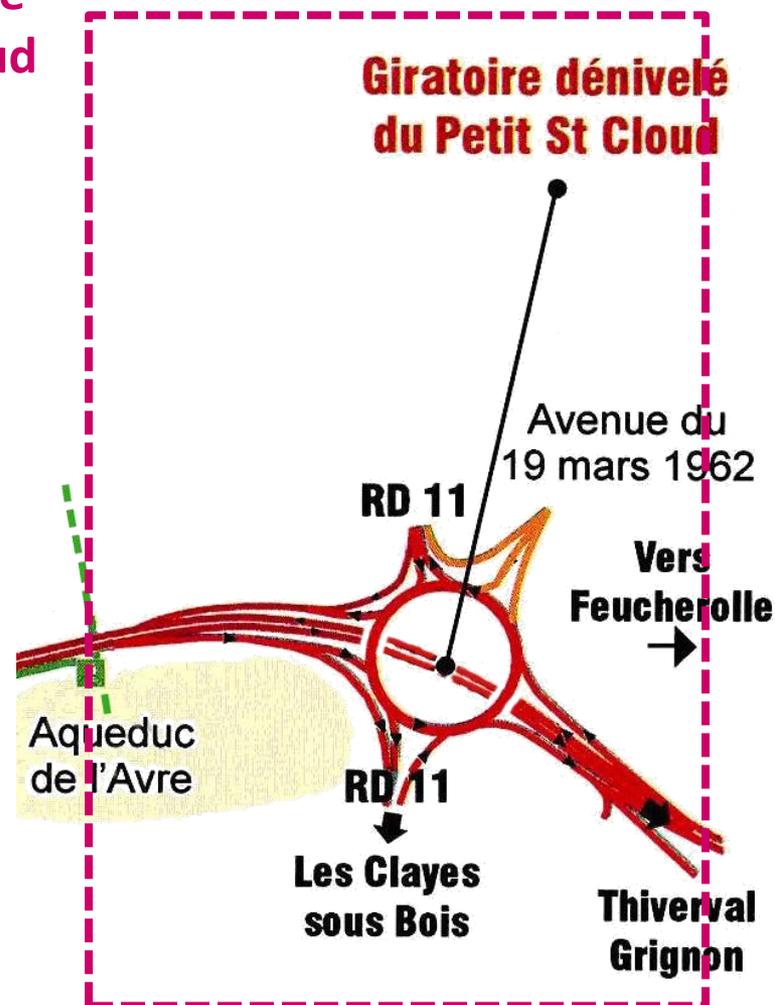


SECTEUR 3 :

Aménagement et élargissement de la RD 30 entre l'aqueduc de l'Avre et le giratoire du Petit St-Cloud

Janvier 2015 > été 2017

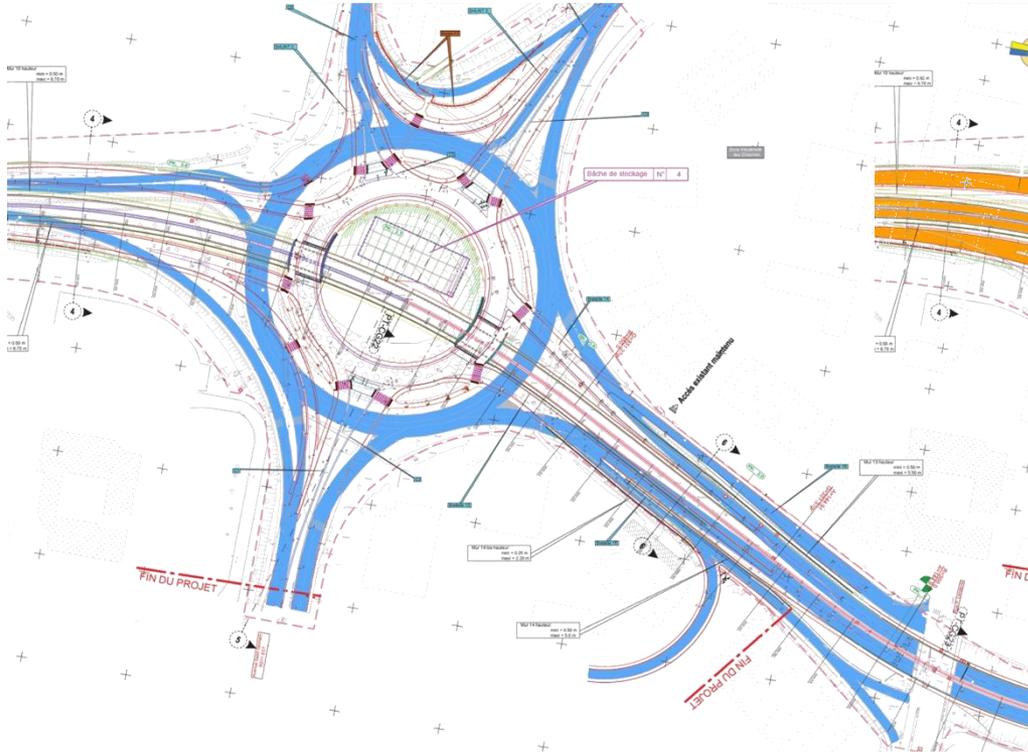
- Dénivellation de la RD30 à 2 x 1 voies
- Mise en place des écrans acoustiques
- Aménagement de la voie verte
- Construction d'un bassin d'assainissement enterré



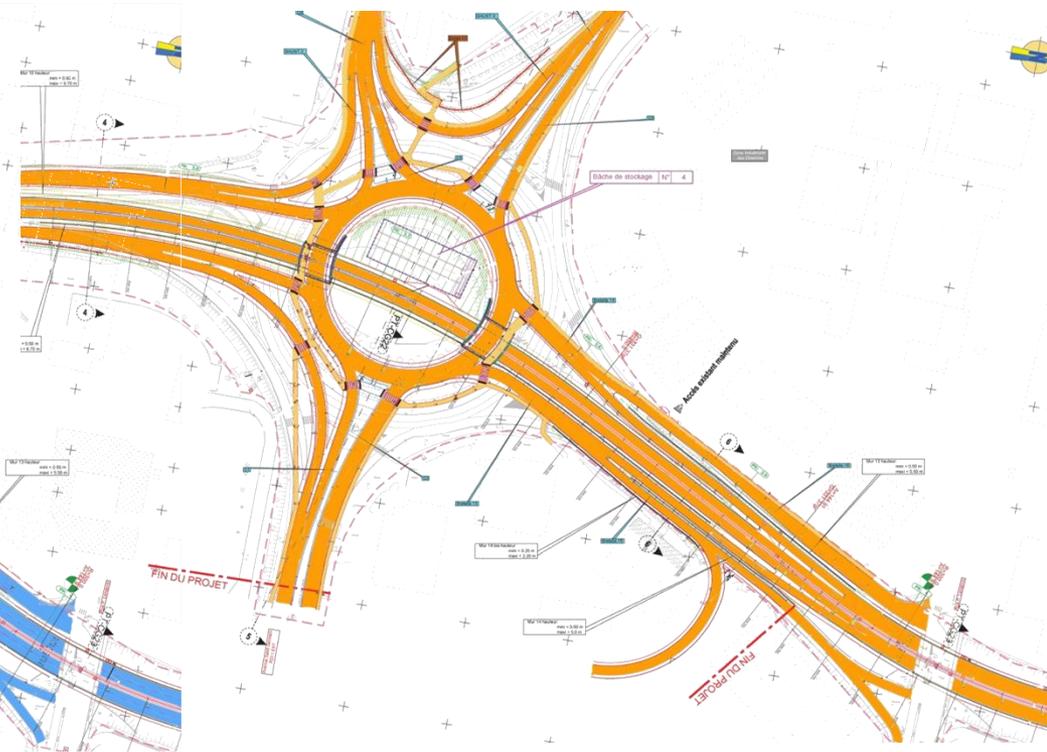
SECTEUR 3 :

Aménagement et élargissement de la RD 30 entre l'aqueduc de l'Avre et le giratoire du Petit St-Cloud

Situation actuelle



Situation future



SECTEUR 3 :

Aménagement et élargissement de la RD 30 entre l'aqueduc de l'Avre et le giratoire du Petit St-Cloud

Perturbations de la circulation à prévoir :

Les travaux seront exécutés à proximité immédiate des voies de circulation.

Au Nord du giratoire, les travaux prévoient un enchaînement de phases complexe en cours de définition par l'entreprise. Des restrictions provisoires de circulation (principalement nocturnes) seront mises en œuvre afin de pouvoir réaliser certains ouvrages et d'effectuer les changements de phases tout en assurant la continuité des circulations et la sécurité des usagers de la route et du chantier :

- Limitations de vitesse
- Dévoiements ou basculements des voies de circulation

Chacune de ces phases fera l'objet d'une information spécifique.



LA COMMUNICATION

EN PHASE TRAVAUX

LES OBJECTIFS ET LES CIBLES

Pendant toute la durée des travaux, le Conseil général utilise plusieurs vecteurs de communication et d'information à destination des différents publics riverains du projet.

Ces outils ont pour objectif de faciliter les déplacements et le quotidien des riverains et des usagers en les informant du déroulement des travaux et de leur avancement.

Ils permettent aux riverains une meilleure anticipation en vue d'adapter leurs déplacements selon les perturbations.

**Pour faciliter
vos déplacements
et améliorer votre
cadre de vie,**

Le Département réalise,
sur les communes de Plaisir et Elancourt

**l'élargissement et
l'aménagement de la
RD 30**

pour un montant de 78,530 M€

Durée prévisionnelle des travaux :
2015 à 2017

Direction des Routes et des Transports
01 39 07 77 12

Le Conseil général agit pour votre qualité de vie

Travaux réalisés avec le concours financier
de la Région Ile-de-France à hauteur de 33 M€



Yvelines
Conseil général

 **Île de France**

LES PRINCIPAUX VECTEURS D'INFORMATION DU CONSEIL GÉNÉRAL

➤ Le dépliant d'informations générales :

Il présente les éléments fondamentaux de l'opération, l'organisation générale des travaux et les moyens de communication mis en place.

➤ La lettre d'infos travaux :

Destinée à informer tout au long des travaux, elles présentent les modifications ou perturbations à venir sur la circulation, liées au chantier. Elles sont diffusées en amont des travaux aux riverains directement impactés, et publiées sur le site Internet du Département des Yvelines

➤ Les panneaux routiers d'information :

Mis en place en amont de la zone des travaux de la RD30 et des voiries connexes, ils alertent les automobilistes sur la présence des travaux pour leur permettre d'anticiper les difficultés et d'organiser leurs déplacements.

➤ La rubrique internet dédiée à l'opération : www.yvelines.fr/rd30

Mise à jour régulièrement, elle héberge toutes les informations relatives au projet et à son actualité travaux, et permet le téléchargement de toutes les publications liées au chantier.

UN PARTENARIAT ETROIT ENTRE LA COMMUNE ET LE CONSEIL GENERAL

- Le Conseil général tient la Ville informée des difficultés du chantier, des problèmes de circulation à venir, et de l'avancement des travaux.

- La Ville assure au quotidien un rôle de pivot entre le chantier et les habitants de Plaisir :
 - Elle recueille les questions ou inquiétudes et les transmet au maître d'ouvrage.
 - Elle alerte le maître d'ouvrage en cas de problème.
 - Elle assure un retour aux riverains des informations transmises par les acteurs du chantier.